

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2016  
Rapporteur :  
Madame Ariane FAYE**

**N° 51**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 07/07/2016  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016  
(accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Tarifs de mise à disposition des théâtres - saison 2016-2017**

**La ville de Quimper a mis en place un dispositif afin de permettre l'accès au Théâtre de Cornouaille et au Théâtre Max Jacob aux acteurs associatifs culturels et aux établissements scolaires notamment, retenant en priorité les projets liés aux pratiques en amateur. Il est proposé d'en reconduire la mise en place pour l'année 2016-2017.**

\*\*\*

**- Pour le Théâtre Max Jacob :**

La ville de Quimper gère ce théâtre depuis juillet 2011. Depuis septembre 2015 la ville souhaite que cet équipement soit accessible à un grand nombre d'acteurs culturels selon un seul dispositif, à savoir une mise à disposition reposant sur des tarifs gradués en fonction de la qualité du demandeur et sur une distinction entre diffusion et création. L'instruction et l'accompagnement technique de ces manifestations seront par ailleurs conduits par le régisseur général du Théâtre Max Jacob.

Durant la période qui précède les travaux de réhabilitation de cet équipement, il est proposé de retenir les deux principes suivants :

- Application de tarifs tenant compte des contraintes liées au manque de fonctionnalité de cet équipement avant travaux ;
- Accès gratuit pour les résidences créations.

La grille tarifaire pour les opérations de diffusion au théâtre Max Jacob durant la saison 2016-2017 (du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017) se présente donc de la manière suivante (tarifs exprimés en euros) :

<b>MAX JACOB</b>	<b>Associations et Etablissements scolaires (Quimper Communauté)</b>	<b>Associations et Etablissements scolaires (hors Quimper Communauté)</b>	<b>Entreprises et administrations</b>
<b>conférences - 1 journée</b>	100 €	200 €	500 €
<b>théâtre/danse/musique</b> - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation <b>sur la journée</b>	150 €	300 €	800 €
<b>théâtre/danse/musique</b> - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation <b>sur 2 journées</b>	200 €	400 €	1 000 €
<b>Spectacle debout</b>	500 €	1 000 €	1 500 €
un montage supplémentaire	50 €	100 €	250 €
une ou plusieurs représentation(s) supplémentaire(s) (tarif unique quel que soit le nombre de représentations supplémentaires)	100 €	200 €	600 €

**- Pour le Théâtre de Cornouaille :**

Le dispositif du « hors catalogue » prévu dans la convention liant la ville et la Scène nationale de Quimper se poursuit.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs ci-dessous pour les mises à disposition du théâtre de Cornouaille, pour la saison 2016-2017 (du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017), intégrant une augmentation de 2 % par rapport aux tarifs de l'année précédente (tarifs exprimés en euros) :

<b>CORNOUAILLE</b>	<b>Associations Quimper communauté</b>	<b>Associations hors Quimper communauté</b>	<b>Etablissements scolaires Quimper communauté</b>	<b>Etablissements scolaires hors Quimper communauté</b>	<b>Entreprises et administrations</b>
<b>conférences - 1 journée</b>	780 €	1 295 €	309 €	649 €	3 628 €
<b>théâtre/danse/musique</b> - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation <b>sur la journée</b>	1 000 €	1 666 €	401 €	831 €	4 665 €
<b>théâtre/danse/musique</b> - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation <b>sur 2 journées</b>	1 111 €	1 851 €	443 €	926 €	5 185 €
une répétition ou un montage supplémentaire	222 €	368 €	90 €	188 €	1 036 €
une représentation supplémentaire	556 €	926 €	222 €	463 €	2 591 €

<b>ATELIER</b>	<b>Associations Quimper communauté</b>	<b>Associations hors Quimper communauté</b>	<b>Etablissements scolaires Quimper communauté</b>	<b>Etablissements scolaires hors Quimper communauté</b>	<b>Entreprises et administrations</b>
<b>conférences - 1 journée</b>	148 €	246 €	59 €	121 €	640 €
<b>théâtre/danse/musique</b> - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation <b>sur la journée</b>	221 €	368 €	88 €	187 €	959 €
<b>théâtre/danse/musique</b> - 1 montage et/ou 1 répétition - 1 représentation <b>sur 2 journées</b>	297 €	492 €	117 €	246 €	1 280 €
une répétition ou un montage supplémentaire	38 €	62 €	12 €	33 €	160 €
une représentation supplémentaire	73 €	121 €	32 €	62 €	319 €

Il est également proposé au conseil municipal de doubler les tarifs en cas d'utilisation des théâtres le dimanche.

Il est enfin proposé au conseil municipal d'autoriser un accès gratuit au théâtre de Cornouaille pour l'EESAB et pour Quimper Communauté.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adopter les tarifs de mises à disposition des théâtres pour la saison 2016-2017 tel que spécifié ci-dessus ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer les contrats de mises à disposition.